

COMITÉ DE PARENTS

de la réunion virtuelle du
Marguerite-Bourgeoys, tenue le
présidée par madame Anne-Marie Robitaille, présidente.

du Centre de services scolaire
à 19 h 15 sur la plateforme Zoom et

Académie Saint-Clément
au Trésor-du-Boisé
Beaconsfield
Beau-Séjour
Bois-Franc-Aq

Madame Tania NAIM
Madame Fatou DIOP
Madame Élizabeth HUART
Madame Dalia RAMY

L'Eau-Vive

Monsieur

Une mise à jour a été demandée au sujet de la COVID-19. Il mentionne que les paramètres ont été modifiés pour le calcul du nombre de cas. Les critères pour dresser le bilan relatif à la COVID-19 ont changé en janvier.

toute l'expertise en place à l'école. Il faut vraiment identifier le bon moment pour outiller l'élève. Pour certains, cela peut être

voudrait que tous les CSS de l'île de Montréal tiennent leur semaine de relâche au même moment. Il y a eu une concertation à ce sujet entre les DG des CSS de l'île de Montréal et il y en aura une autre pour corriger le tir et s'assurer d'avoir une semaine de relâche commune. Ces concertations sont liées aux conventions locales dans chacun des CSS. Certains CSS doivent consulter toutes les années, d'autres aux deux ans ou aux trois ans comme c'est le cas du CSSMB. Cela crée une concertation pouvant être difficile à certains égards. Il y a une volonté très claire que les semaines de relâche soient arrimées, y compris pour celle de l'an prochain. Une consultation sera lancée bientôt à ce sujet.

Un délégué demande si les enseignants pourront également retirer leurs masques. Monsieur le DGA répond par la négative. Cela devra faire l'objet de consultations d'abord auprès de la Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Il y aura un autre plan de déconfinement pour les enseignants.

Les parents d'une école voudraient savoir s'ils peuvent se partager les informations relatives aux cas de COVID-19 via le portail *Mozaik* comme le font d'autres CSS. Monsieur Lavoie répond que l'école pourrait utiliser le portail *Mozaik* pour publier cette information; néanmoins, comme il le disait en préambule, il ne s'agit pas d'une donnée fiable présentement et l'école n'a plus le mandat de la consigner. Il peut y avoir des désavantages d'avoir moins d'informations mais il y a quand même l'avantage de la réappropriation dans les familles de l'information médicale qui à certains égards est également confidentielle. Une ambiguïté s'est installée si bien que présentement ces données sont consignées par la Santé publique comme pour n'importe quelle autre maladie.

Un délégué soutient que les cas d'abus persistent malgré l'existence de plusieurs protocoles dans les écoles. Il demande comment le CSSMB voit à briser l'omerta au sein des écoles. Monsieur Lavoie répond avoir précédemment énuméré un ensemble d'outils qui existent. Il soutient qu'une organisation doit avoir une position claire à ce sujet. On doit prendre la parole et dénoncer. On a eu toutes sortes de campagnes dans les écoles, comme celle qui disait que « dénoncer ce n'est pas *snitcher* ». Les jeunes ne veulent pas souvent se dénoncer entre eux. Il faut faire cette distinction et on aura certainement d'autres campagnes à faire de ce côté-là. Il faut dénoncer et cela est clairement exprimé dans chacun de nos milieux. De nombreux outils existent pour le faire et monsieur Lavoie encourage quiconque se pense être victime d'intimidation, de violence ou d'une autre sorte d'abus à prendre les outils nécessaires et à dénoncer. On ne peut pas garder sous silence et taire ces situations-là. Les choses doivent être dites et les dénonciations doivent être faites.

Revenant sur la question des outils informatiques, un délégué déclare que les TSA et les TDAH en ont également besoin lorsqu'ils sont en classes régulières. Il pense que l'orthopédagogue doit être disponible pour former les élèves. La réalité sur le terrain est différente de ce qui se dit; il arrive que les périodes de disponibilité de l'orthopédagogue ne coïncident pas avec celles de l'élève. Le DGO g0 G.dit; i

comme celle-là, pourrait rapidement s'adresser au secrétariat général du CSSMB et à ses avocats. Le CSSMB collabore tous les jours avec le SPVM.

Le délégué de l'école Terre-des-Jeunes signale que son CÉ a répondu avant-hier à la consultation relative aux calendriers scolaires. Il demande si son CÉ devra se pencher à nouveau sur les calendriers scolaires si la date de semaine devait être modifiée. Madame la présidente indique que le CP sera consulté bientôt. Elle en a été avisée par Maître Villeneuve. Un amendement devrait être adopté en mars par le CA. Par la suite, le CP devra répondre assez rapidement à une consultation pour indiquer s'il est d'accord ou non à ce que la semaine de relâche en question soit déplacée. Madame Robitaille ajoute que les membres du CÉ du délégué devront effectivement revenir pour les journées pédagogiques, etc. L'équipe-école va devoir repenser les journées pédagogiques.

Madame la présidente donne la parole à monsieur Kevin Rovf1 g76 Tf1 0 0 1 251.33 58 nBT/F2 9.96 Tf1 0 0

13.1. Prochaine conférence du CP

la présidente demande au délégué de l'école des Saules-Rieurs de faire parvenir au CP les commentaires de son CÉ en lien avec cette consultation.

adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès des quatre syndicats (SCFP, SEPB, SPPOM, SEOM), des deux associations (AMDES, AQCS), du Comité de parents, ainsi que des Services des ressources éducatives, de l'organisation scolaire et transport scolaire, de la formation générale des adultes et des Services de la formation professionnelle, de la formation continue et aux entreprises ;

les exigences législatives reliées à la Loi sur l'instruction publique ;

l'entente locale du SEOM prévoit l'établissement du calendrier scolaire sur une base triennale ;

la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion le 13 octobre dernier ;

la recommandation favorable de la direction du Service de ressources humaines et de la direction générale ;

la période de consultation est fixée du 8 décembre 2021 au 5 mars 2022 ;

le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

et

par les membres du Comité de parents d'adopter le projet des calendriers scolaires pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 présenté par le Service des ressources humaines, avec la recommandation suivante :

- le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys s'assure que sa semaine de relâche coïncide avec celle des autres Centres de service scolaires de la Grande région de Montréal.

(

Une courte pause est accordée aux membres du comité à 21 heures 10. Retour de la pause à 21 heures 20.

Madame Katherie Rochette signale que le sous-comité qu'elle chapeaute s'est rencontré à deux reprises. Le dossier avance. Les réponses de Maître Villeneuve sont en cours d'analyse.

Le dossier est en cours d'étude.

Le dossier est en cours d'étude.

Madame la présidente mentionne que le CP pourra peut-être tenir une séance en présentiel en avril ou en mai prochain.

Le point est reporté.

Le point est reporté.

Madame Jessica Talbot annonce que 183 personnes ont assisté à la conférence du 9 février 2022, intitulée «

sondage en question. Elle soutient qu'elle vérifiera avec le CSS quelles ressources pourrait être dégagées. Sinon, le CP pourrait défrayer les frais. Madame Diop indique que le Comité innovation et communication n'a pas encore travaillé sur le sondage par manque de ressources. Le comité est très petit et les disponibilités ne semblent pas être là pour tout le monde. On n'a pas voulu mettre les ressources sur la création d'un sondage sans savoir si cela va aboutir ou pas. Madame Robitaille invite le comité à communiquer avec elle dans les prochains jours. Elle pourra en discuter avec le CSS.

Madame Diop revient sur les propos tenus précédemment par la coordonnatrice du Comité Intégration et conférences à l'effet qu'une entente n'était pas intervenue avec une conférencière. Elle déclare que les conditions étaient déjà clairement établies pour la présentation de la conférencière et qu'un rabais substantiel avait été ajouté sur son cachet. Tout ce qui était demandé était le paiement de la moitié du cachet afin de réserver la date de la conférence car il s'agit d'une période intense au niveau des conférences. Madame la présidente soutient que cette situation pourra être réglée hors CP. Elle ajoute que les règles de paiement des conférences sont très strictes et qu'il sera possible de discuter de cette question dans les prochains jours.

(disponibles sur la chaîne YouTube de la FCPO), du pilotage du projet éducatif renouvelé (présentation de monsieur Rénaud Beauchesne – formateur à la FCPO), de l'élection de madame Katherie Rochette en tant que substitut ÉHDAA, des droits et recours des parents d'élèves HDAA. Madame Lorraine Doucet, conseillère à l'inclusion scolaire et sociale à la [SODI](#) a présenté le plan d'intervention comme étant l'élément clé pour obtenir des services pour les élèves HDAA. Il fut également question des perspectives de formation et de diplomation pour les élèves plus âgés. Madame Nancy Boone, formatrice à la FCPO, a présenté des parcours scolaires offerts aux enfants ayant des besoins particuliers. Les membres de la FCPO se sont aussi penchés sur le plan stratégique de la Fédération ainsi que sur le colloque 2022 qui se tiendra le 28 mai 2022 à l'hôtel *Le Victorin* de Victoriaville. Monsieur Zoabli évoque une consultation sur le plan stratégique de la FCPO. Il indique que la date de retour pour cette consultation a été fixée au 11 mars 2022 et suggère que le CP crée un sous-comité afin de s'y pencher. L'analyse des nouveaux projets de règlement du ministère concernant le service de garde est en cours. Les commentaires à ce sujet peuvent être acheminés à la FCPO (communications@fcpq.qc.ca). Un nouveau fascicule thématique pour les CP est disponible sur le site web de la FCPO (www.fcpq.qc.ca). Un fascicule thématique sur la LIP s'est récemment ajouté. Ce document est un aide-mémoire pour les membres des CP. Un webinaire se tiendra le 24 février 2022 sur le thème « Aimer pour l'épanouissement positif de mon enfant », présenté par madame Cynthia Patenaude, sexologue et coordonnatrice du programme *AIMER*. Le ministère de l'Éducation a tenu une journée-conférences portant sur la transition des élèves HDAA du secondaire vers le collégial (24 février 2022). Les travaux du Comité d'éthique ont démarré. La FCPO sollicitera le CP pour la définition de certains termes selon la compréhension de ses membres. Les CG express et Délégués Express de la FCPO sont déposés régulièrement sur le site de partage Teams du CP, sous la rubrique FCPO. La présidence de la FCPO a parlé de l'engagement parental. Les représentants de la FCPO en ont fait mention au point 4. Monsieur Zoabli évoque les devoirs de la semaine en lien avec la FCPO, à savoir :

- Participer à la consultation relative au renouvellement de la planification stratégique (retour le 11 mars 2022)
- Rédiger une résolution avant le 15 avril 2022 afin que le CP participe à la Semaine nationale de l'engagement parental.

Madame la présidente mentionne avoir regardé le questionnaire de la FCPO en lien avec la consultation relative à sa planification stratégique. Il ne comprend que neuf questions.

et par

les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur la consultation relative à la planification stratégique de la FCPO, composé des membres suivants :

- Monsieur (coordonnateur)
- Madame
- Madame
- Madame
- (

Le point n'a pas été traité.

Ce sujet a été traité au point 16.1.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 10.

Madame Anne-Marie Robitaille
Présidente du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes